



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 15 mai 2025**

**RAPPORT N° 08/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— frais  
d'acquisition inclus pour l'achat de 36 places de  
stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 08/2025** intitulé « **Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— frais d'acquisition inclus pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus** », déposé à la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 s'est réunie le **mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19h00, à la salle du Conseil communal.**

Elle était composée des personnes suivantes :

**Présidente rapportrice :**

UDC	Mme	Fabienne Despot
-----	-----	-----------------

**Membres :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Eric Bays	X		
PLR	M.	Pedro Da Silva Teixeira	X		
PS	Mme	Giuliana De Regibus	X		
PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis	X		
PLR	M.	Peter Keller	X		
da.	M.	Elliott Messeiller	X		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	X		
da.	M.	Frédéric Vallotton	X		
Verts	M.	Tom Wahli	X		
EAV					

La Municipalité était représentée par :

- M. Antoine Dormond, Municipal, [antoine.dormond@vevey.ch](mailto:antoine.dormond@vevey.ch)

Le service était représenté par :

- Monsieur Julien Cainne, chef de service, [julien.cainne@vevey.ch](mailto:julien.cainne@vevey.ch)

## 1. INTRODUCTION

M. Dormond rappelle le contexte.

La parcelle 331 située entre la Rue de Fribourg et le Chemin Vert à Plan-Dessus a fait l'objet d'un plan d'affectation nommé « Rue de Fribourg », lequel est entré en vigueur en octobre 2024. La parcelle est constituée de deux îlots.

- La partie Ouest appartient à la société Nestlé et va faire l'objet d'une démolition – reconstruction. Le projet inclut 122 places de parc pour les habitants et pour le quartier, dont 36 places qui font l'objet du présent préavis.
- La partie Est a été rachetée par la commune de Vevey. Un futur projet devrait y voir le jour à plus longue échéance (en 2027 au plus tôt), incluant également des places de parc.

Le projet s'inscrit dans le cadre du plan directeur communal. La stratégie de stationnement qui y est définie vise à libérer de l'espace en surface et à éviter le trafic de transit. La création de places de parc en souterrain à l'intérieur des quartiers permet de diminuer le nombre de places en surface tout en conservant une certaine capacité de parcage pour le quartier.

Le nombre total de places pour chaque îlot est défini à l'art.26 du plan d'affectation. Il y est également précisé que 36 places doivent être disponibles pour les besoins d'autres développements dans le quartier.

La Municipalité considère que l'achat de ces 36 places permet une bonne maîtrise des critères de stationnement. De plus, ces places seront utiles lors des futurs travaux sur l'îlot Est.

## **2. DISCUSSION**

### **Aspects financiers**

Le coût devisé est un montant plafond. A 60'000.- la place, ce coût paraît assez élevé aux yeux de certains. Il est à espérer que le coût final soit significativement moindre.

La moitié du financement pour l'achat des 36 places sera prélevée sur le compte 9282.05, soit le fonds de réserve pour la création de places de stationnement. La Municipalité a désiré conserver une partie de ce fonds de réserve pour d'éventuelles autres utilisations.

Ce fonds est alimenté par des taxes imposées aux propriétaires lorsque ces derniers déposent une demande de permis de construire pour des travaux impliquant une augmentation des surfaces habitables, sans réaliser le nombre de places de parc relatif à cette augmentation. Ce fonds a pour le moment été utilisé pour divers aménagements concernant des places de parc existantes sur le domaine public, comme des horodateurs ou des caméras, mais pas encore pour réaliser des places de parc.

La liste des propriétaires contributeurs est tenue à jour depuis une dizaine d'années. Ceci permettra de prioriser ces contributeurs dans l'attribution des 36 places.

Le projet n'est pas inclus dans le plan des investissements. L'opportunité de l'achat des 36 places s'est présentée après la finalisation du plan des investissements.

### **Planning**

Les deux chantiers (îlot Ouest / îlot Est) n'ont pas la même temporalité (le projet sur la partie ouest est bien plus avancé). Ils seront entrepris séparément. De ce fait, les deux entrées côté Chemin Vert ne peuvent pas être mutualisées. L'îlot Est offrira des possibilités bienvenues pour les emprises provisoires du chantier Ouest.

### **Précisions sur le plan fourni**

Sur le plan fourni en commission et mis en annexe du présent rapport, les vitesses légales sur les axes mis en exergue en vert seront diminuées, soit à 20 km/h, soit à 30 km/h.

### **Évolution des places de parc dans le quartier**

En marge de ce projet, la discussion de la commission a porté sur la disponibilité des places de parc sur le quartier en particulier et à Vevey en général. On relève notamment ces deux informations :

- L'avenue des Crossets sera prochainement modifiée pour être adaptée aux normes d'une rue à 30 km/h. Ce réaménagement implique la perte de nombreuses places de parc. Cette perte sera en partie absorbée par le parking existant.
- Au quai de Copet, le parking existant est privé ; il n'est pas prévu qu'il soit agrandi.

Sur le territoire veveysan, l'on dénombre 18'000 places de parc, privées et publiques. La Commune observe que beaucoup d'entre elles sont libres en journée et utilisées uniquement le soir. Des options de mutualisation sont envisagées, par exemple via des applications.

## **3. VOTE**

### **Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :**

La commission de l'environnement et de l'énergie a examiné l'aspect du préavis n° 2025/P10 et s'est approuvée à l'unanimité ses conclusions.

### **Détermination de la Commission des finances :**

La commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 08/2025 et s'est déterminée **favorablement**, par 9 voix pour, aucune contre, et 1 abstention, quant à ses conclusions.

### **Délibérations de la commission ad hoc :**

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°08/2025, comme suit :

Pour : 10

Contre : 0

Absentions : 0

## **4. CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis N° 08/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 2'203'200.— pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 à Plan-Dessus »

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'203'200.— pour l'achat de 36 places de stationnement, avenue de Corsier 20 ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente à terme ;
3. d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
5. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
6. de prélever CHF 1'101'600.— sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

Pour la commission ad hoc  
La Présidente rapportrice

Despot Fabienne

Séance terminée à 19h40 / Rapport validé le 12 avril 2025.

Annexe : mentionnée

# Quartier de Plan-Dessus



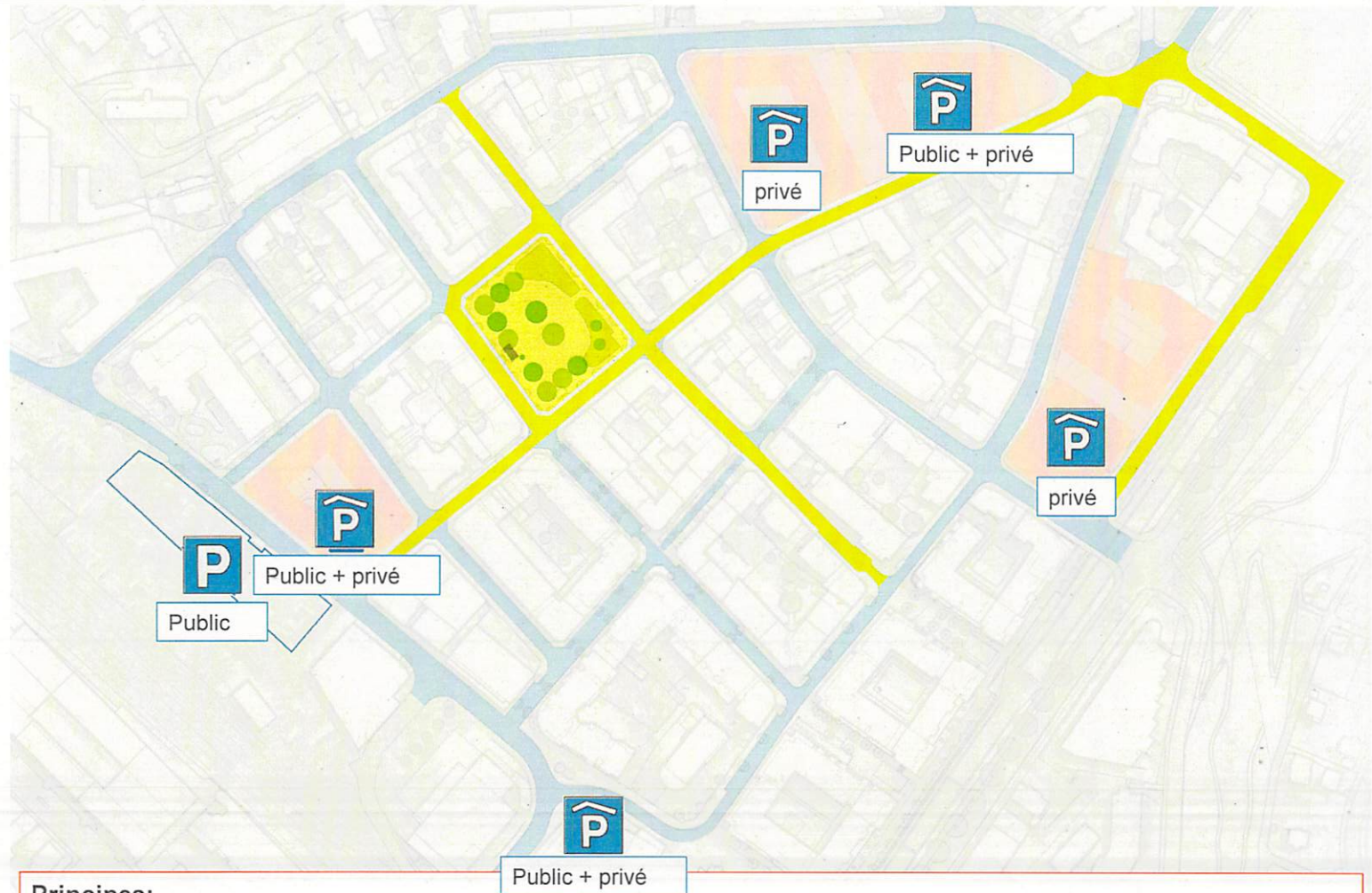
Projets urbanistiques



Mesures de circulation et stationnement



Réaménagement des espaces publics



## Principes:

- Privilégier le stationnement en souterrain
- Parking en périphérie du quartier
- Ne pas créer de nouveaux parkings souterrains au centre du quartier
- Optimiser les parkings afin de limiter les emprises (pleine terre et accès) et prévoir des places pour les surélévations prévues sur des parcelles ne pouvant pas accueillir de nouvelles places de stationnement

- Valoriser les espaces en surface et réduire le trafic dans le centre du quartier
- Anticiper les besoins futurs en stationnement